

**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Arrêtés du 1^{er} février 1999 portant homologation
d'engins de chantier (limitation du niveau sonore)**

NOR : ATEP9980084A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 1^{er} février 1999, est homologué, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972 relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le (ou les) moteur(s) à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Hamm AG (RFA), représenté en France par Hamm France, 1, rue de l'Épinette, RN 330, 77165 Saint-Soupplets ;

Désignation de l'engin : compacteur tandem vibrant ;

Marque et type : Hamm type DV 6,42 ;

Marque et type du moteur : Deutz type BF4L 1011 F ;

Puissance et régime nominaux : 51,50 kW à 2 500 tours par minute.

NOR : ATEP9980085A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 1^{er} février 1999, est homologué, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972 relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le (ou les) moteur(s) à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Hamm AG (RFA), représenté en France par Hamm France, 1, rue de l'Épinette, RN 330, 77165 Saint-Soupplets ;

Désignation de l'engin : compacteur tandem vibrant ;

Marque et type : Hamm type DV 6,41 ;

Marque et type du moteur : Deutz type BF4L 1011 F ;

Puissance et régime nominaux : 51,50 kW à 2 500 tours par minute.

NOR : ATEP9980086A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 1^{er} février 1999, est homologué, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972 relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le (ou les) moteur(s) à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Hamm AG (RFA), représenté en France par Hamm France, 1, rue de l'Épinette, RN 330, 77165 Saint-Soupplets ;

Désignation de l'engin : compacteur mixte vibrant ;

Marque et type : Hamm type DV 6,4 K ;

Marque et type du moteur : Deutz type BF4L 1011 F ;

Puissance et régime nominaux : 51,50 kW à 2 500 tours par minute.

**Arrêtés du 8 février 1999 portant homologation
d'engins de chantier (limitation du niveau sonore)**

NOR : ATEP9980087A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 8 février 1999, est homologué, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972 relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le (ou les) moteur(s) à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Wacker Werke GmbH (RFA), représenté en France par Wacker France SA, ZAC du Tubœuf, 335, rue Gloriette, BP 97, 77253 Brie-Comte-Robert Cedex ;

Désignation de l'engin : pilonneuse ;

Marque et type : Wacker type DS 720 ;

Marque et type du moteur : Yanmar type L 40 AE ;

Puissance et régime nominaux : 3,05 kW à 3 550 tours par minute.

NOR : ATEP9980088A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 8 février 1999, est homologué, conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 avril 1972 relatif à la limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par le (ou les) moteur(s) à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier, le matériel ci-après désigné :

Constructeur : Wacker Corporation (Etats-Unis), représenté en France par Wacker France SA, ZAC du Tubœuf, 335, rue Gloriette, BP 97, 77253 Brie-Comte-Robert Cedex ;

Désignation de l'engin : plaque vibrante ;

Marque et type : Wacker type WP 1540 AW ;

Marque et type du moteur : Honda type GX 160 ;

Puissance et régime nominaux : 4,10 kW à 3 600 tours par minute.

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

**Arrêté du 29 janvier 1999 portant nomination (directions
régionales et départementales des affaires sanitaires et
sociales)**

NOR : MESG9920867A

Par arrêté de la ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 29 janvier 1999, M. Loirat (Jean-Louis) est nommé directeur départemental des affaires sanitaires et sociales (gr. I), affecté à la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, en qualité de chargé de mission à compter du 1^{er} février 1999.

**Arrêté du 29 janvier 1999 portant admission
à la retraite (inspection du travail)**

NOR : MESO9910470A

Par arrêté de la ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 29 janvier 1999, M. Ferranti (Francis), directeur du travail de 1^{re} classe à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Var, est radié des cadres et admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 1999.